

AR PREFECTURE

016-211601687-20130920-20130904D-DE  
Reçu le 24/09/2013

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil treize

En exercice : 13

Le 20 septembre à 18 heures 30

Présents : 9

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 9

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2013

**PRESENTS : MMES COUTEAU – MOUNIER**

**MM. SAVIN – BARRAL – BOISSIER DESCOMBES –  
BOIVENT – MERCIER – SUTRE – TEILLET**

**ABSENTS : MME BOUDOIRE – MM. ALLEGRE –  
CALVET – REMAUD**

**POUVOIRS : S.O.**

M BOIVENT a été nommé secrétaire.

**2013-09-04 D**

**OBJET : Combe à Roux : Identification des parcelles à céder à la CdC Braconne et Charente**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 201066d par laquelle le Conseil Municipal avait accepté de céder des parcelles de Combe à Roux à la Communauté de Communes « Braconne et Charente » pour l'euro symbolique.

Monsieur le Maire précise que depuis l'ex-parcelle C 935 a été divisée et bornée afin que la commune garde la propriété de la partie où est installé le local des chasseurs.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération citée précédemment et de réidentifier les parcelles à céder à la Communauté de Communes, à savoir les parcelles de la section C n°287, 570, 576, 577, 578, 591, 592, 593, 594, 596 et 947 soit une superficie de 36 447m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la cession des parcelles suscitées et donne à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette cession.

Fait à Jauldes, le 23 septembre 2013

**Le Maire**

**Eric SAVIN**

